

COVID-19 Attestation de déplacement

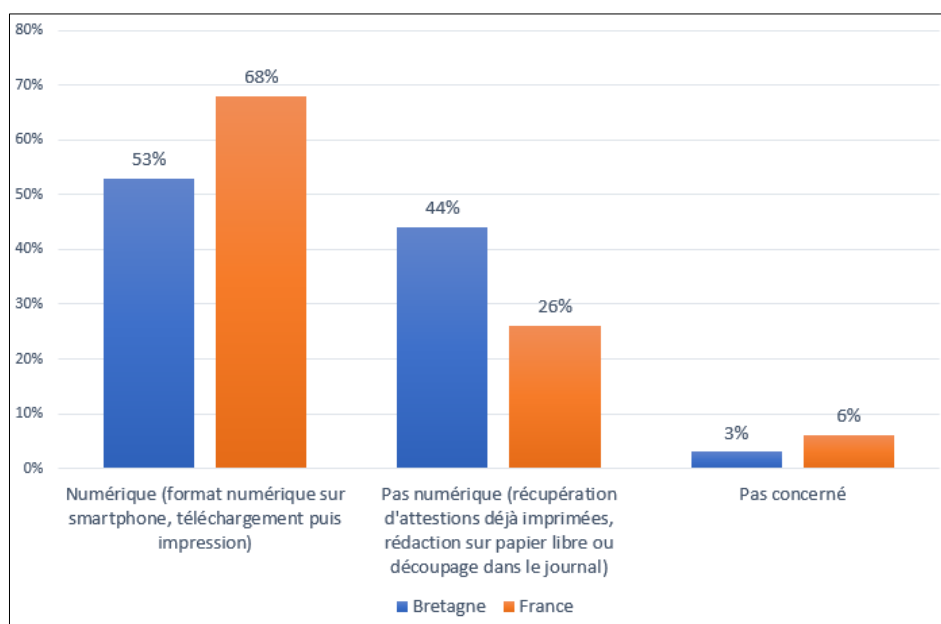
Le numérique peine à convaincre. Une spécificité bretonne ?

Alors que la crise sanitaire dû au Covid-19 continue, la France est à nouveau confinée. L'attestation dérogatoire de déplacement fait donc son retour.

Lors du premier confinement du 17 mars au 11 mai 2020, Marsouin a effectué une enquête exceptionnelle sur les usages du numérique des Breton·ne·s et plus globalement des Français·e·s, pendant cette période sans précédent. L'enquête a été réalisée entre avril et mai 2020 auprès de la population bretonne (1 000 personnes) et 1 317 personnes sur l'ensemble du territoire.

Il convient tout d'abord de noter que d'un point de vue équipement tant la population bretonne que française, est bien doté. En effet 87% des foyers bretons possèdent un ordinateur et/ou un smartphone avec accès à internet. Les imprimantes sont également présentes dans 73%¹ des foyers bretons. En comparaison, 79% des Français possèdent un ordinateur et/ou un smartphone avec accès à internet et 63% une imprimante.

Graphique : Format utilisé pour générer l'attestation de déplacement en Bretagne et en France



¹ A noter que sur les 73% des Bretons possédant une imprimante, 2% s'en sont équipés pendant le confinement.

53% des Breton·ne·s ont effectivement utilisé le numérique mais quand on le compare avec le taux national, il est étonnant de noter que **44% des Breton·ne·s n'ont pas utilisé directement le numérique pour produire leur attestation, tandis qu'au niveau national seulement 26% des Français·e·s ne l'ont pas utilisé**. Surtout quand on sait que 77% de ces personnes avaient accès aux outils nécessaires mais ont délibérément choisi de détourner le numérique.

Les résultats de l'enquête, CAPUNI Crise, montrent que l'attestation rédigée sur papier libre ou découpée dans un journal arrive en tête des utilisations en Bretagne avec 35% alors qu'ils n'étaient que 15% à le faire dans la métropole.

23% des Breton·ne·s ont utilisé le format numérique sur smartphone et 28% ont choisi le téléchargement puis l'impression à domicile (format qui a été plébiscité sur l'ensemble du territoire à 43%).

Et pour compléter les résultats bretons : 9% ont récupéré des attestations déjà imprimées, 2% n'ont pas eu besoin ou n'ont pas utilisé d'attestation, et enfin 2% l'ont téléchargée puis imprimée ailleurs qu'à leur domicile.

Contact presse : contact@marsouin.org